Ministère
des
Affaires Etrangères

Affaires Commerciales.

Paris, le 30 Juillet 1828.

Monsieur le Chevalier,

D'après les termes de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 mars dernier, au sujet de la prétention de M. Pereira Sodré, consul du Brésil au Hâvre, de percevoir un droit sur chacun des certificats d'origine délivrés par nos Douanes pour les diverses parties des chargemens expédiés au Brésil, sous le prétexte du travail que nécessitait la comparaison de ces certificats avec les énonciations portées au manifeste, j'avais dû considérer cette prétention comme définitivement écartée.

C'est donc, avec une extrême surprise, que vous partagerez sans doute, Monsieur le Chevalier, que j'ai appris, par une communication de Mr. le Ministre du Commerce, que Mr. Sodré persiste à vouloir assujétir nos exportations pour le Brésil

Mr. Le Chevalier da Cunha,
Chargé d'affaire de S. M. l'Empereur du Brésil.

à des perceptions arbitraires, et qu'il a, dans ce but, apposé, sur le manifeste de plusieurs bâtimens Français, notamment du navire la Seine, expédié pour Rio de Janeiro, de certificat ainsi conçu : « Je consul, &c. certifie « que le chargement du navire la Seine, Capitaine « Lemierre, est, d'après le serment du Capitaine, le « contenu du manifeste ci-joint, et que les « signatures qui y sont apposées sont véritables. « En outre, je certifie que les certificats d'origine « N.os 3 à 13, 16, 25, 29, 30, 40, de 44 à 50, 53, de 55 à 62, « 66, 67 sont véritables, et contiennent tous des « marchandises du sol et de l'industrie Française, « comme il me l'a été prouvé ; En foi de quoi, je « donne le présent par moi signé et scellé du « sceau des armes Impériales de ce Consulat. »

« Il y a 72 certificats d'origine entre « lesquels seulement ceux qui portent le sceau « Impérial m'ont été prouvés contenir des « marchandises du sol et de l'industrie « Française, et ainsi je l'atteste.

Hâvre, le = Signé : L. L. F. Podré =

le Consul